

REPUBLIQUE FRANCAISE



DECISION DU PRESIDENT N° 2021 - 263 DU 20 OCTOBRE 2021

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHE 2020TB05 : REHABILITATION DES COUVERTURES DU
MARCHE D'INTERET NATIONAL D'AGEN**

Contexte

Le marché 2020TB05 a pour objet les travaux de réhabilitation des couvertures du Marché d'Intérêt National (MIN) d'Agen.

Le marché a été notifié 12/05/2021 à l'entreprise CATRA BTP, domiciliée 13 rue Paul Gauguin – 31000 Toulouse – n° SIRET : 439 585 084 00049 pour un montant forfaitaire :

	Montant en € HT	TVA	Montant en € TTC
Tranche Ferme	289 175,43	57 835,09	347 010,52
Tranche Optionnelle 1	5 906,33	1 181,27	7 087,60
Tranche Optionnelle 2	5 148,76	1 029,75	6 178,51
Total des tranches	300 230,52	60 046,10	360 276,62

A ce jour, les tranches optionnelles ne sont pas affermies.

La durée d'exécution des travaux des tranches est :

- Tranche Ferme : 8 mois
- Tranche Optionnelle 1 : 2 mois
- Tranche Optionnelle 2 : 2 mois

Exposé des motifs

L'acte modificatif en cours d'exécution n°1 a pour objet d'introduire des prix nouveaux sur la tranche ferme afin de réaliser des travaux supplémentaires, nécessaires à la bonne exécution du marché.

Les prix nouveaux sont les suivants :

PN 1 – Avenant au plan de retrait amiante spécifique au chantier (prestation détaillée dans le devis annexé)

Forfait : 150,00 € HT

PN 2 – Réalisation de mesures d'empoussièrement suivant stratégie d'échantillonnage et norme NF EN ISO 16000-7 (prestation détaillée dans le devis annexé)

Forfait : 700,00 € HT

PN 3 – Installation de chantier et repli

Forfait : 150,00 € HT

PN 4 – Fourniture et pose d'échafaudages assurant les accès et les protections antichute

Forfait : 3 200,00 € HT

PN 5 – Utilisation d'un chariot télescopique sur place pour manutention compris amené, repli et balisage

Forfait : 900,00 € HT

PN 6 – Déplacement d'un UMD pour décontamination du personnel par 5 sas, compris raccordements (fourniture eau et électricité hors lot)

Forfait : 200,00 € HT

PN 7 – Fourniture et mise en place de filets antichute sous toiture avec double film polyane sur le dessus
m² : 2,50 € HT soit 487,50 € pour 195 m²

PN 8 – Dépose des plaques de toiture amiantées et accessoires (prestation détaillée dans le devis annexé)

m² : 13,00 € HT soit 2 535,00 € pour 195 m²

PN 9 – Evacuation des déchets amiantés de classe 1&2 dans un site spécialisé et accrédité (prestation détaillée dans le devis annexé)

Forfait : 700,00 € HT

PN 10 – Fourniture et pose de plaques fibrociment comme existant

m² : 26,00 € HT soit 5 070,00 € pour 195 m²

PN 11 – Fourniture et pose des accessoires et fixations (raccords de mur)

Forfait : 900,00 € HT

Cette modification a une incidence financière sur le montant initial de la tranche ferme du marché public :

Montant de l'acte modificatif n°1 :

- Montant HT : 14 992,50 €
- TVA 20% : 2 998,50 €
- Montant TTC : 17 991,00 €
- Pourcentage d'écart introduit par l'acte modificatif n°1 : + 5,18 %.

Le nouveau montant du marché s'élève à :

	Montant en € HT	TVA	Montant en € TTC
Tranche Ferme	304 167,93	60 833,59	304 167,93
Tranche Optionnelle 1	5 906,33	1 181,27	7 087,60
Tranche Optionnelle 2	5 148,76	1 029,75	6 178,51
Total des tranches	315 223,02	63 044,60	378 267,62

Cadre juridique de la décision

VU les articles L2194-1 al.2 et R2194-2 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération de l'Agglomération d'Agen en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour prendre « toute décision concernant les avenants aux marchés publics sans limitation de montant (y compris pour les marchés formalisés) et quel que soit le pourcentage d'augmentation de l'avenant même lorsque celui-ci entraîne une augmentation du montant initial supérieur à 5%,

VU l'arrêté n°2020-AG-26 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation de fonction à Madame Clémence BRANDOLIN-ROBERT, Représentant du pouvoir adjudicateur,

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président

DECIDE

1°/ DE VALIDER ET DE SIGNER L'ACTE MODIFICATIF EN COURS D'EXECUTION AU MARCHE 2020TB05 « REHABILITATION DES COUVERTURES DU MARCHE D'INTERET NATIONAL D'AGEN », AVEC L'ENTREPRISE CATRA BTP, DOMICILIEE 13 RUE PAUL GAUGUIN – 31000 TOULOUSE – N° SIRET : 439 585 084 00049, POUR UN MONTANT DE **14 992,50 € HT**, PORTANT LE NOUVEAU MONTANT DU MARCHE TRANCHE FERME + TRANCHES OPTIONNELLES A 315 223,02 € HT SOIT 378 267,62 € TTC.

2°/ DE DIRE QUE LES DEPENSES INTRODUITES PAR L'ACTE MODIFICATIF N°1 SERONT PRELEVEES SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE EN COURS ET SUIVANTS.

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente décision peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

Affichage le 25/10/2021

Télétransmission le 25/10/2021

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Pour le Président

Clémence BRANDOLIN-ROBERT



REÇU EN PREFECTURE

le 25/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DC-047-200035459-20211025-DP_2021_263